

**Contribution à l'enquête publique
sur le plan local d'urbanisme intercommunal de Metz Métropole :**

La nécessité de gages sur l'impartialité

Les élus appelés à décider et voter les évolutions du projet de PLUi sont souvent propriétaires sur leurs communes et peuvent aussi avoir des intérêts professionnels aux décisions du PLUi, certains dans des métiers liés à la construction immobilière, d'autres dans des exploitations agricoles, etc.

Leurs proches et leurs soutiens... mais aussi leurs concurrents et leurs opposants se trouvent sur le territoire.

Le pouvoir de planification de l'urbanisme est très impactant : il appelle des gages d'impartialité.

Étant moi-même conseiller municipal, je peux témoigner qu'aucune question n'a été posée par la métropole jusque là - d'ailleurs dans mon cas, j'ai l'impression de subir des représailles de l'exécutif contre qui j'ai déposé une plainte, en voyant une parcelle constructible en plein village être classée zone naturelle, avec des arguments ahurissants exprimés publiquement

https://docs.google.com/document/d/1t8_VYQ9h-8ZUSCufGLcEbFCMGiDGRj4/edit?usp=drive_link&oid=117132560847199423781&rtpof=true&sd=true.

Je sais que dans le passé, des maires-agriculteurs successifs s'arrangeaient et se mettaient des bâtons dans les roues les uns les autres.

Les collusions entre des élus et des promoteurs immobiliers défraient la chronique.

Comment garantir que tout cela est fini ?

Quand on constate tous les défauts de concertation des conseillers municipaux voire même que les conseillers métropolitains peuvent être fourvoyés, on ne peut que s'alarmer de l'opacité très forte entourant l'élaboration de ce PLUi. Et peut-être que l'amas inextricable et incompréhensible pour le grand public vise à en tromper plus d'un ?

(Cf. mes 3 autres contributions sur ces sujets :

https://docs.google.com/document/d/10C5SoLfSxRdd99v_WgRFmhWcblffinXb/edit?usp=drive_link&oid=117132560847199423781&rtpof=true&sd=true,

https://docs.google.com/document/d/1So3uFTzPpIOxfNFV_saQbeX7Vo04wRrj/edit?usp=drive_link&oid=117132560847199423781&rtpof=true&sd=true et

https://docs.google.com/document/d/1ecZg-fRhdsX9YgAhIDEg2usxHBf543Xd/edit?usp=drive_link&oid=117132560847199423781&rtpof=true&sd=true).

Qui a choisi les évolutions de zonages ? Pourquoi ? Le fait que même des conseillers métropolitains ne savent pas y répondre interpelle très fortement.

Et que dire d'élus (adjoint voire maire) prétendant ne pas même être au courant d'OAP sur leur propre commune ??? Ou qui en donnent de fausses justifications ?

Je suggère à la métropole de désigner des référents chargés de solliciter l'ensemble des conseils municipaux et métropolitains pour leur demander lesquels peuvent se trouver en situation de conflit d'intérêt – qu'il s'agisse de voir leur propriété perdre ou gagner en valeur, ou qu'on puisse leur reprocher d'avoir un intérêt à intervenir sur les parcelles d'autrui (favorablement ou défavorablement). Le premier pas est qu'il y ait ainsi déjà une transparence, le second sera d'expliquer comment intervenir dans les commissions, débats et votes.